Néji Mhiri n’est plus

Néji Mhiri, le président fondateur du groupe Meublatex et de la chaine El Mouradi Hotels, s’est éteint aujourd’hui. Il restera dans notre mémoire comme le chef de file d’une approche industrielle de l’hôtellerie et du tourisme.

Une approche qu’il a eu le temps de méditer en côtoyant les grands industriels européens du meuble dans les années 1970 ; des industriels parmi lesquels n’ont survécu que les adeptes du low-cost – fût-il de qualité comme Ikéa. Maîtrise des coûts et ratios de gestion sont des principes qu’il a érigés en dogmes.

A l’orée des années 2000, non satisfait d’avoir atteint le rang de première chaîne hôtelière en Tunisie en une dizaine d’années, il s’est attelé à en parfaire la gestion, en s’associant à la chaîne Sol Meliá en 1996, et l’offre, avec la création de plusieurs centres de thalasso, de congrès ou encore de tour-opérateurs dans plusieurs marchés émetteurs.

Il a aussi été le premier et le seul dans l’hôtellerie tunisienne à mettre en place une stratégie pour le tourisme sportif avec la création de plusieurs complexes pour l’entrainement des équipes professionnelles (Tabarka, Port El Kantaoui).

La qualité n’était jamais pour lui une excuse pour satisfaire son ego ou ses lubies personnelles : seule comptait la qualité perçue par le client et le prix qu’il était prêt à y concéder. Les coûts et le management des hôtels étaient tenus au respect de cette règle. Ainsi aimait-il répéter : « Un directeur général d’hôtel qui ne sait pas lire un compte d’exploitation ne peut être un directeur général ».

Ainsi en est-il aussi de sa décision de s’associer avec la chaîne espagnols Sol Meliá pour « mieux apprendre», disait-il, et maîtriser ces fameux ratios de gestion, mais sans jamais dévier de son objectif de rester avec ses équipes le maître à bord d’El Mouradi.

L’association s’arrêtera en 2000 avec les velléités de Sol Meliá de s’immiscer dans l’exploitation des hôtels.

Aujourd’hui qu’il nous quitte, on aimerait retenir qu’il a été le seul promoteur hôtelier a essayer d’engager la bataille du tourisme dominant en Méditerranée qu’est le tourisme de masse avec les armes de ses concurrents européens : taille critique, intégration verticale et horizontale, adéquation entre coût et prix de vente…

Personnellement, je retiendrai de lui une histoire qu’il m’a racontée il y a plus de vingt ans, et qui le résume assez bien comme personne et comme dirigeant : « Etant industriel du meuble, raconte-t-il, j’effectuais souvent des visites à mes donneurs d’ordre en Europe. Certains me recevaient dans des sièges sociaux somptueux, d’autres dans de simples bureaux au sein de leur usine. Quelques années après, seuls les seconds ont survécu ».

C’est ainsi que la première chaîne tunisienne n’a jamais eu de siège social, hormis des bureaux au sein d’un hôtel à Port El Kantaoui.

Lotfi Mansour

Néji Mhiri (à dr.) avec les dirigeants de Sol Meliá en 1996

Tourisme : les DMO, ça marche

La réunion du premier conseil de pilotage du projet “Les destinations du Sud-Est” vient non seulement entériner la viabilité des DMO Dahar et Djerba, mais annonce aussi l’accélération de la création des DMO Tunis-Carthage, Mahdia, Zaghouan et El Kef.

Le DMO (Destination Management Organisation) ou OGD (Organisme de gestion de la destination) est le nouveau modèle de gouvernance du tourisme consistant à fédérer l’ensemble des acteurs touristiques privés et publics pour optimiser la gestion d’une destination, et pour lequel l’OMT a mis en place un système de certification UNWTO.QUEST.

Le premier de ces organismes en Tunisie a vu le jour en 2018 avec le DMO Jebel Dahar sous la forme d’un syndicat professionnel (FTADD) et grâce au soutien du Secrétariat d’Etat suisse à l’économie (SECO) via l’association Swiss Contact.

Ce dernier ayant servi de projet pilote, celui de Djerba vient de voir le jour dans le cadre du projet Destinations Sud-Est, objet de la réunion d’aujourd’hui entre le Ministre du Tourisme, l’Ambassadeur de Suisse, Swiss Contact et l’ensemble des intervenants publics et privés. Lors de cette réunion, le Ministre du Tourisme a appelé à *« généraliser cette expérience pilote à d’autres destinations régionales »* notamment en coopération avec le programme Tounes Wejhatouna de l’Union Européenne et la GIZ.

Les régions concernées par ces créations de DMO seront Tunis-Carthage, Mahdia, Zaghouan et El Kef. Il s’agirait pour chacune de ces régions de trouver un positionnement qui lui est propre et à partir duquel se construirait sa stratégie touristique. En effet, si le Dahar se prévaut de son “authenticité” avec sa base line *« Voyage en terre authentique »* et les thématiques d’un tourisme durable, Djerba devrait mettre en avant ses atouts culturels, sans nier pour autant son statut de grande destination d’agrément ni son rang de première destination de thalassothérapie du pays.

De même pour la région de Tunis-Carthage qui devrait capitaliser sur ses nombreux atouts (touristiques et para-touristiques, culturels…) pour s'affirmer en tant que grande destination d'affaires, de congrès et d'incentives.

Ainsi, le lancement des DMO régionaux répond à l'une des recommandations des Assises du Tourisme (2017) : *« adopter une approche marketing pour le pays, par produits et par région »*. A charge de l'ONTT maintenant d'*« assurer une cohérence globale entre les différents niveaux de communication (Tunisie vs régions) »* comme le préconise le rapport final des mêmes Assises.

Lotfi Mansour

Vincci fête ses 20 ans

S'il y a une chaîne hôtelière européenne dont la création reste intimement liée à la Tunisie, c'est bien la chaîne Vincci Hoteles. Son promoteur feu Rufino Caléro en a décidé l'implantation en 2001 presque simultanément en Espagne et en Tunisie, puis au Portugal.

Vincci Hoteles fête aujourd'hui son 20e anniversaire en se prévalant de sa fidélité à ces 3 destinations où elle compte 37 hôtels de catégories supérieures (dont 5 en Tunisie et 3 au Portugal). Vincci Hoteles, que dirige aujourd'hui Carlos Caléro, le fils du fondateur, maintient la même stratégie d'implantation : *« La chaîne a eu la proximité comme base de son développement, en pariant de manière claire sur le Portugal et la Tunisie où actuellement la chaîne ne se contente pas de maintenir sa présence mais aspire à l'augmenter »*, précise un communiqué de la chaîne espagnole.

Crise du COVID oblige, Vincci vient de lancer un nouveau label Vincci Care, qui sous tend un engagement de la chaîne pour la sécurité de ses hôtes et employés.

Les hébergements alternatifs sur tunisiatourism.info

L’ONTT vient de conclure un accord avec le portail tunisiatourism.info pour un référencement gratuit de tous les gîtes ruraux et maisons d’hôtes agréés. Et pour plus de visibilité, ces hébergements arboreront bientôt un logo distinctif.

Bientôt tous les **gîtes ruraux et maisons d’hôtes agréés** (ou qui le seront jusqu’à la fin de cette année) seront référencés sous formes de fiches en 4 langues sur le portail de promotion du tourisme **tunisiatourism.info**. Ce référencement, voulu par l’**ONTT** pour soutenir la commercialisation des hébergements dits alternatifs, sera **gratuit** (jusqu’au 31/12/2023) et permettra une **réservation en direct** également gratuite.

En effet, les clients potentiels, après avoir sélectionné leur établissement agréé dans la langue de leur choix (**français, anglais, allemand ou russe**), seront orientés vers le site de cet établissement pour y effectuer leur réservation (ou, à défaut, par mail).

En outre, tous les établissements référencés arboreront bientôt le **nouveau logo** “établissement agréé”, conçu par l’agence **Ant Agency**, que vient d’adopter l’ONTT.

Enfin, un **guide bilingue** (français/anglais) en papier sera édité d’ici le mois de juin où figureront tous les gîtes ruraux et maisons d’hôtes sous forme d’une fiche de présentation d’une page.

Pour bénéficier du référencement sur tunisiatourism.info et dans le guide, tous les gîtes ruraux et maisons d’hôtes agréés sont invités à adresser au plus tôt une description de leur unité en français (l’indication d’une fourchette de prix de la chambre est souhaitable), une copie de leur titre d’agrément ainsi qu’une sélection de 10 photos à l’adresse suivante : **contact1@mcmcommunication.tn**.

(NB : le portail tunisiatourism.info est momentanément inaccessible suite à l’incendie des serveurs d’OVH à Strasbourg, il sera rétabli très prochainement)

Signature de la convention sur l’hébergement alternatif entre Moez Belhassine, DG de l’ONTT, et Lotfi Mansour de MCM/tunisiatourism.info

---

Khaled Chelly à la tête de Tunisair

Khaled Chelly devrait être le prochain pdg de la compagnie nationale. Actuellement Directeur de Tunisair au Canada, il avait successivement occupé la Direction générale de Tunisair Express et de l’OACA. Sa nomination est donc celle d’un fin connaisseur des arcanes de Tunisair, et donc un gage d’efficacité ou du moins de gain de temps, en attendant l’argent que le

gouvernement se devrait d'injecter dans le groupe pour permettre son maintien.

Le test pour le nouveau pdg, qu'on dit "Ennahda compatible", sera de savoir s'il se positionnera en adepte de la "stratégie africaine" pour Tunisair comme sa prédécesseure. Une stratégie dans laquelle certains observateurs voient la main d'Ennahda avec un objectif non avoué de *« tourner le dos à l'Europe et donc au tourisme »*. D'autres jugent qu'une telle stratégie serait *« inopérante »* faute de flotte, et surtout qu'elle priverait Tunisair d'un segment essentiel de son trafic, à savoir la diaspora tunisienne qui se trouve majoritairement en Europe.

A suivre.

Lotfi Mansour

Non-assistance à emplois en danger

Devant la défaillance du gouvernement, les professionnels du tourisme déclarent leur rébellion.

Le gouvernement peut-il longtemps se cacher derrière la feuille de vigne des avis d'un comité scientifique, lui déléguant ainsi le sort de l'économie du pays ? En s'arcboutant sur le test PCR, en étant incapable de débuter un soupçon de campagne de vaccination, en laissant bafouer les moindres mesures anti-Covid dans les lieux publics et jusque dans les transports en commun dont il a la charge, et enfin en autorisant un rassemblement politique de milliers de gens, le gouvernement ne signifie-t-il pas sa défaillance ?

Comment, dans ces conditions, ne pas comprendre la rébellion des fédérations professionnelles du tourisme dont les membres se déclarent, dans un communiqué commun paru aujourd'hui, *« en droit de refuser d'appliquer sous la contrainte des mesures qui relèvent du fait du prince et qui les obligent à fermer leurs entreprises et à mettre au chômage partiel ou total leurs*

employés » ?

En effet, ce que le gouvernement fait, ou plutôt ne fait pas, rend inaudible ce qu'il demande de faire aux professionnels du tourisme, de la restauration et du spectacle qui, eux, se sont montrés beaucoup plus diligents que lui à appliquer les protocoles sanitaires anti-Covid.

Un an après le début de la crise COVID, le gouvernement peut-il décemment continuer à sacrifier les entreprises et les emplois tout en se montrant incapable de prendre de réelles mesures d'accompagnement, si ce n'est des prêts bancaires dont personne ne voit la couleur ou si peu ? Peut-il encore se cacher derrière le test PCR, alors que des pays comme la Suisse, par exemple, autorisent d'ores et déjà le test antigénique moitié moins cher ?

Ce gouvernement peut-il sans conséquences continuer plus longtemps à entretenir le flou sur un éventuel assouplissement des règles d'entrée en Tunisie, empêchant ainsi toute programmation aérienne de la destination pour l'été ? A l'intérieur même de nos frontières et en l'absence d'un plan de vaccination, qu'a prévu le gouvernement pour les Tunisiens résidents et non résidents qui ne manqueront pas de célébrer des mariages, des retrouvailles et des rassemblements familiaux en tous genres ?

La menace des professionnels de ne plus se soumettre à la fermeture de leurs établissements, si elle est rendue effective, risque de donner lieu à une bataille juridique inédite dont le gouvernement n'est pas assuré de sortir vainqueur.

Lotfi Mansour

Nouvelles normes hôtelières : promesse tenue

Le projet de nouvelles normes hôtelières entre dans sa phase finale et répond ainsi à une recommandation majeure des Assises du Tourisme tenues en 2017.

En l'absence de normes hôtelières internationales communes, les destinations sont entrées ces dernières années dans une véritable course à la classification et à l'acquisition de **normes** (type ISO) et de **labels** (écologique, handicaps…).

Si la classification des hôtels (en nombre d'étoiles) n'est obligatoire que dans quelques pays (Espagne, Italie…), et volontaire dans d'autres comme la France, elle reste partout une prérogative de l'administration du tourisme – pour la France, Atout France avec des contrôles par des sociétés privées sous accréditation COFRAC (comité d'accréditation). Volontaire ou obligatoire, la classification en étoiles combine, selon les pays, les exigences minimales en matières d'installations et de qualité de service.

Dans ce contexte, les **labels** viennent en complément des exigences minimales de la classification (en France, une dizaine de labels sont gérés par l'AFNOR).

En Tunisie, *« les normes hôtelières de 2005 et antérieures n'intègrent pas de critères liés à la qualité de service »*, constatait le rapport final des Assises du Tourisme tenues en 2017, recommandant une *« refonte du cadre réglementaire de classement des hébergements touristiques… »*.

C'est désormais chose faite avec l'annonce ce matin par le Ministre du Tourisme, Habib Ammar, de la fin des travaux du **comité de pilotage** des nouvelles normes hôtelières. Un comité qui se penchera désormais sur la préparation du Décret instaurant ces normes.

Cette annonce vient après plus de deux ans de travail et succède à la réunion d'information organisée le 5 décembre 2019 par l'ONTT et la FTH.

Ces nouvelles normes constituent une véritable "mise en compétitivité" de nos hôtels puisqu'elles ajoutent à la quantité et la qualité des équipements, les 3 critères de la **qualité de service**, de l'application des bonnes pratiques dans le **respect de l'environnement**, et de l'accessibilité des **personnes à**

besoins spécifiques.

De plus, et en reconnaissance de la légitime diversité au sein d'hôtels d'une même catégorie, les nouvelles normes instaurent, à côté de **critères obligatoires minimaux**, d'autres dits **obligatoires-compensables** ainsi que des critères **facultatifs**. Les notes reçues sur l'ensemble des critères s'additionnent pour permettre la classification.

Gage de transparence, les hôtels optant pour la nouvelle classification pourraient bientôt le faire via une plateforme dédiée à leurs démarches.

Au vu des difficultés actuelles des hôtels tunisiens, la généralisation de ces nouvelles normes ne sera obligatoire qu'après une période de deux à trois ans, en négociation actuellement entre la FTH et le ministère.

Lancement du programme de formation dans le tourisme

Le Ministre du Tourisme et de l'Artisanat, Habib Ammar, a donné aujourd'hui, à l'Institut de Sidi Dhrif, le signal de départ du **programme de recyclage** de **1250 employés** du secteur (hôtellerie, agences de voyages et guides touristiques).

Ce programme, mis en place avec la coopération allemande **GIZ**, durera deux mois et pourrait se prolonger pour intégrer un plus grand nombre d'employés. Il s'inscrit, a précisé Habib Ammar, dans le cadre de la préparation de la **reprise** du secteur, laquelle fait l'objet actuellement d'intenses échanges avec les professionnels pour en définir les axes prioritaires.

Concernant l'**hébergement alternatif**, objet de polémiques ces derniers temps, le Ministre a confirmé que le projet de réaménagement du cadre juridique de ces hébergements est en cours par une commission qui lui est dédiée, et dont les propositions seront soumises à l'ensemble des intervenants d'ici le mois d'avril.

Maisons d’hôtes : se hâter lentement

Si l’ONTT se doit d’être au service de la bonne marche du secteur et de faire preuve de la plus grande souplesse dans l’application de la réglementation, il ne peut se muer en gendarme et encore moins devenir le souffre-douleur de professionnels en mal d’idées.

Photo : réunion hier 8 janvier sur la question des hébergements alternatifs entre le Ministre du Tourisme, Habib Ammar, et des représentants des professionnels en présence du DG et de cadres de l’ONTT ainsi que de responsables du Ministère de l’Agriculture.

Peut-on demander à l’ONTT une chose et son contraire ? La réponse de l’**association Edhiafa**, nouvellement membre de la FTH, est un « oui » détonnant et étonnant. Ce « oui » a pris la forme d’un communiqué de presse reprochant à l’administration du Tourisme son *« laisser-faire »* vis-à-vis de la prolifération des **hébergements alternatifs** non agréés et mettant *« en exergue le grave danger que posent ces structures »*, tout en appelant l’administration à accélérer l’octroi des **agréments** à ces mêmes établissements non agréés. Faut-il rappeler que ces contrevenants à la loi ne relèvent pas de la compétence de l’administration du Tourisme, mais de celles de l’Intérieur et de la Justice ?

Par ailleurs, et comme preuve de l’incohérence supposée de la législation actuelle, Edhiafa cite par exemple les autorisations de servir les **boissons alcoolisées** (qu’il faudrait bannir ?). En gros, selon Edhiafa, les hébergements alternatifs tunisiens doivent pouvoir bénéficier d’un traitement autre que celui des hôtels et restaurants classiques en Tunisie – et aussi ailleurs, puisque même en France la distribution de boissons alcoolisées par les chambres d’hôtes est soumise à une licence spécifique, elle-même conditionnée par le suivi d’un stage de formation.

Le plus étonnant est la demande d’Edhiafa de *« contrôles neutres et objectifs »* de la part de l’administration du Tourisme. De tels contrôles, s’ils sont effectués, ne risquent-il pas d’aboutir à la fermeture d’un bon

nombre d'établissements agréés qui ne respectent pas l'**article 3** de la **loi sur les maisons d'hôtes** ? En effet, ce fameux article stipule que *« par* hôte*, il est entendu le propriétaire ou l'occupant légal de la demeure qui cohabite avec le client »*. Combien de propriétaires de maisons d'hôtes agréées répondent à cette exigence de **cohabitation** ? Ou bien faudrait-il aussi l'abolir ?

Last but not least, Edhiafa dénonce le fait que *« certains types de structures d'h**ébergement rural*** (les gîtes ruraux, ndlr) *dépendent encore du Ministère de l'Agriculture »*. Ceci équivaut ni plus ni moins qu'à demander le changement de la vocation des **terrains agricoles** abritant les gîtes ruraux. N'est-il pas plus raisonnable d'appeler à la création d'autres types d'hébergements ruraux qui n'empiètent pas sur les terres agricoles ni ne bétonnent nos campagnes, comme le voudrait une démarche de **tourisme responsable et durable** ? (et ainsi de lutter contre « l'exclusion touristique », lire **notre article**).

Tourisme durable qu'Edhiafa ne mentionne même pas une seule fois, lui préférant la notion d'*« hébergements touristiques de petite taille »* (cité 4 fois). Une référence à la taille qui a l'inconvénient de nous rappeler la mauvaise expérience des hôtels « **Nouveaux promoteurs** », lancée à la fin des années 90. Voulus comme de petits établissements à gestion familiale, ces derniers ont abouti à une pâle copie des hôtels existants.

Les fédérations et associations professionnelles ne peuvent pas demander à l'ONTT de jouer au gendarme, ni de donner une couverture touristique à tous les "affairistes" du pays ; mais ils peuvent lui demander de créer de **nouvelles catégories d'hébergement**, comme le "locatif touristique meublé", pour développer l'offre dans certaines régions.

En France, le concept de chambre ou maisons d'hôtes existe depuis 1969, et il a fallu attendre 2007 (comme en Tunisie) pour la publication d'une loi organisant le secteur. Une loi qui n'a pas empêché la prolifération des hébergements non agréés, et qui a amené le syndicat hôtelier (UMIH) à intenter en 2013 des procès à 50 de ces établissements pour concurrence déloyale, et à 25 autres pour non-inscription au registre du commerce. Qu'est-ce qui empêche Edhiafa d'intenter de tels procès aux établissements non agréés pour préserver les intérêts de ses adhérents ?

Autant dire, donc, que si l’ONTT doit hâter la simplification des procédures d’octroi des agréments, les accélérer et même clarifier quelques dispositions de la législation actuelle, il est primordial que l’Office du tourisme reste insensible à des appels qui ne feront que dénaturer un concept mûri depuis une vingtaine d’années (évoqué en Conseil ministériel en septembre 2003, Mondher Zenaidi était alors Ministre du Tourisme et du Commerce). Tant il est de la responsabilité de l’ONTT de préserver **l’esprit de cette législation**, et notamment son article 3, avec lequel on touche à l’essence même – ainsi qu’à la dénomination – du concept de “maisons d’hôtes”.

Lotfi Mansour

Coopération internationale : la faute au henné ?

Qu’y a-t-il de commun entre la rénovation du Musée de Carthage, l’élaboration d’un Compte Satellite du Tourisme et la mise en place d’un plan de développement du tourisme durable ? Ils bénéficient tous d’une annonce de lancement à chaque changement de gouvernement, et dépendent tous du financement de l’un ou l’autre de nos partenaires internationaux.

La tenue hier de comité de pilotage du programme Tounes Wejhatouna a été l’occasion pour les représentants de certains ministères (Agriculture, Coopération Internationale) et de professionnels (FI2T notamment) de formuler certains griefs légitimes envers la gestion de ce programme. Un programme qui, malgré son ambition et ses moyens, fait du surplace par rapport à sa vocation de contribuer au développement du tourisme durable.

« C’est le COVIDEO ! », résume un professionnel tunisien tant ce programme s’est illustré ces derniers mois par la production de vidéos sur le COVID. Un constat qui a fait dire qu’il s’agissait là d’un *« détournement »* vers le tourisme balnéaire de fonds destinés au tourisme durable.

Mais ce bilan peu reluisant du programme Tounes Wejhatouna n’est pas du seul

fait de nos partenaires internationaux ; il est à l'image du taux de réalisation des investissements publics et privés en Tunisie, c'est-à-dire peu satisfaisant. Dans le tourisme comme dans d'autres secteurs, la compétence commence à faire défaut dans notre administration pour mener à bien ses projets. Au ministère du Tourisme, la personne en charge de la coopération internationale – et donc de Tounes Wejhatouna entre autres projets – est la même qui déclarait il y a moins d'un mois : *« A l'horizon 2023/2024, le ministère du Tourisme compte tripler le nombre de nuitées passées dans les hôtels de charme, les pensions de famille, les gîtes ruraux et les maisons d'hôtes agréés par l'ONTT, contre environ 2 millions de nuitées actuellement »* (Tap.info.tn 14/11/2020).

Nous avons refait le compte de ces nuitées sur la base des chiffres du "Tourisme en chiffres" publié par l'ONTT pour l'année 2019. On ne trouve que 260 471 nuitées *(voir tableau)*, et seulement 34 482 nuitées pour les gîtes ruraux, chambres d'hôtes et hôtels de charme, qui sont les seules catégories nouvellement créées et concernées par les programmes de tourisme durable.

La question est de savoir comment on peut rester crédibles aux yeux de nos partenaires et pourvoyeurs de fonds devant autant d'approximations. Surtout quand elles émanent de la personne en charge* du fameux Compte Satellite du Tourisme censé nous révéler la réalité des chiffres du secteur.

Comme le dit notre dicton : *« C'est un peu la faute au henné, et un peu la faute aux mains qui sont trop douces » (chwaya mil henna we chwaya min rtabet lidine).*

Lotfi Mansour

NUITÉES	RÉSIDENTS	NON RÉSIDENTS
CHAMBRES D'HÔTES	3 758	4 776
GÎTES RURAUX	3 560	8 439
PENSIONS DE FAMILLE	142 497	83 492
HÔTELS DE CHARME	7 434	6 515
TOTAL	**157 249**	**103 222**
TOTAL GÉNÉRAL	**260 471**	

Source : le Tourisme en chiffres 2019

* *pour son volet financement dans le cadre de la coopération internationale*